

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 77
Présents	: 57
Présents et représentés	: 70
Votants	: 70

Le mercredi 28 mars 2018, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 22 mars 2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis

Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. øMARROUCHI	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Paul LORIDANT

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAQUES

Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Mme. Isabelle KLAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS

M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI

M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON

M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. François HILLION

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M.	Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
Mme.	Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre DIGARD

Soit 57 délégués présents et 70 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance,
Soit 58 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 2 au point 7,
Soit 59 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 8 au point 12,
Soit 60 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 13 au point 51,
Soit 59 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 52 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 22 novembre 2017.

2 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2017 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	1 075 654,19
Dépenses 2017	918 221,71
Solde d'exécution 2017	157 432,48
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	90 255,57
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	247 688,05

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	62 467,22
Dépenses 2017	206 412,21
Solde d'exécution 2017	-143 944,99
Résultat de clôture de 2016	88 112,06
Résultat de clôture d'investissement 2017	-55 832,93

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris - Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	1 075 654,19
Dépenses 2017	918 221,71
Solde d'exécution 2017	157 432,48
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	90 255,57
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	247 688,05

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	62 467,22
Dépenses 2017	206 412,21
Solde d'exécution 2017	-143 944,99
Résultat de clôture de 2016	88 112,06
Résultat de clôture d'investissement 2017 (A)	-55 832,93
Restes à réaliser de 2016 sur 2017 :	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser (B)	0,00
Besoin de financement (A-B)	-55 832,93

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2017 ;
- APPROUVE le compte administratif 2017 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe pépinières de la manière suivante :
 - a. Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 247 688,05 €
 - b. Résultat de clôture de la section d'Investissement : -55 832,93 € avec un solde nul des restes à réaliser
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe pépinières de la manière suivante :
 - a- Résultat de fonctionnement reporté (R : 002) : 122 688,05 €
 - b- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 125 000,00 €
 - c- Solde d'exécution d'investissement reporté (D : 001) : 55 832,93 €

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Michel BOURNAT

4 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2017 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	87 956,72
Dépenses 2017	175 913,44
Solde d'exécution 2017	- 87 956,72

Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	44 733,14
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	- 43 223,58

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	87 956,72
Dépenses 2017	87 956,72
Solde d'exécution 2017	0,00
Résultat de clôture de 2016	1 427 510,15
Résultat de clôture d'investissement 2017	1 427 510,15

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	87 956,72
Dépenses 2017	175 913,44
Solde d'exécution 2017	-87 956,72
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	44 733,14
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	-43 223,58

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	87 956,72
Dépenses 2017	87 956,72
Solde d'exécution 2017	0,00
Résultat de clôture de 2016	1 427 510,15
Résultat de clôture d'investissement 2017 (A)	1 427 510,15
Restes à réaliser de 2016 sur 2017 :	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser (B)	0,00
Besoin de financement (A-B)	1 427 510,15

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2017 ;
- APPROUVE le compte administratif 2017 ;
- ARRETÉ en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe Aménagement de la manière suivante :
 - a. Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : - 43 223,58 €
 - b. Résultat de clôture de la section d'Investissement : 1 427 510,15 € avec un solde nul des restes à réaliser.
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe Aménagement de la manière suivante :
 - a- Résultat de fonctionnement reporté (D : 002) : 43 223,58 €
 - b- Solde d'exécution d'investissement reporté (R : 001) : 1 427 510,15

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Michel BOURNAT

6 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2017 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	232 190,56
Dépenses 2017	139 988,55
Solde d'exécution 2017	92 202,01
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	0,00
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	92 202,01

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	0,00
Dépenses 2017	0,00
Solde d'exécution 2017	0,00
Résultat de clôture de 2016	0,00
Résultat de clôture d'investissement 2017	0,00

7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2017	232 190,56
Dépenses 2017	139 988,55
Solde d'exécution 2017	92 202,01
Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté en fonctionnement en 2017	0,00
Résultat de clôture de fonctionnement 2017	92 202,01

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2017	0,00
Dépenses 2017	0,00
Solde d'exécution 2017	0,00
Résultat de clôture de 2016	0,00
Résultat de clôture d'investissement 2017 (A)	0,00
Restes à réaliser de 2016 sur 2017 :	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser (B)	0,00
Besoin de financement (A-B)	0,00

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2017 ;
- APPROUVE le compte administratif 2017 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe Eau potable de la manière suivante :
 - a. Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 92 202,01 €
 - b. Résultat de clôture de la section d'Investissement : 0,00 € avec un solde nul des restes à réaliser
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour le budget annexe Eau potable de la manière suivante :
 - Résultat de fonctionnement reporté (R : 002) : 92 202,01 €

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Michel BOURNAT

8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	LIBELLE	BP 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 070 367,06
012	CHARGES DE PERSONNEL	27 323 895,26
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	160 514 080,03
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 008 794,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		224 917 136,35
66	CHARGES FINANCIERES	2 572 286,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	557 081,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 522 681,06
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 400 000,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		233 969 184,41
CHAPITRES	LIBELLE	BP 2017
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	230 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	9 127 058,19
73	IMPOTS ET TAXES	166 204 984,22
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	57 395 426,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	240 996,00
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		233 198 464,41
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	756 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		233 954 464,41
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 720,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		233 969 184,41

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 422 171,00
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	10 607 288,10
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 604 892,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	20 218 966,74
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		21 824 513,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		59 677 830,84
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (HORS 165)	9 094 948,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	494 106,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		9 589 054,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	14 720,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 495 720,00
45x1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	30 000,00
TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		30 000,00
		70 792 604,84
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 622 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (HORS 165)	35 207 817,78
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		54 829 817,78
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	8 000 000,00
165		35 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	494 106,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		8 529 106,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 522 681,06
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 400 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		7 403 681,06
45x2	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	30 000,00
TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		30 000,00
		70 792 604,84

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

7 ABSTENTIONS : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Patrice GILBON

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT-chapitres		Montants
DEPENSES		
011	Charge à caractère général	665 485.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	104 492.00
65	Autre charges de gestion courante	75 000.00
66	Charges financières	1 340.00
023	Virement de la section d'investissement	172 898.12
	TOTAL	1 019 215.12
RECETTES		

70	Produits de services du domaine et ventes diverses	10 000.00
75	Autres produits de gestion courante	817 360.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	191 855.12
	TOTAL	1 019 215.12
SECTION INVESTISSEMENT		Montants
DEPENSES		
23	Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement	209 898.12
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	55 832.93
	TOTAL	365 731.05
RECETTES		
13	Subventions d'investissements reçus (hors 138)	78 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	59 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	55 832.93
021	Virement de la section de fonctionnement	172 898.12
	TOTAL	365 731.05

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre		Montants
011	Charges à caractère général	8 244 802.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000.00
66	Charges financières	41 060.00
67	Charges exceptionnelles	1 470 914.42
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 223.58
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 012 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 800 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 012 000,00

INVESTISSEMENT		
Chapitre		Montants
21	Immobilisations corporelles	1 427 510.15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 639 510,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000.00
001	Résultat d'investissement reporté	1 427 510.15
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 639 510,15

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT-chapitres		Montants
DEPENSES		
011	Charge à caractère général	102 471.01
012	Charges de personnel et frais assimilés	152 854.00
023	Virement de la section d'investissement	94 698.00
TOTAL		350 023.01
RECETTES		
70	Produits de services du domaine et ventes diverses	229 721.00
75	Autres produits de gestion courante	28 100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	92 202.01
TOTAL		350 023.01

SECTION INVESTISSEMENT-chapitres		Montants
DEPENSES		
021	Immobilisation corporelles	94 698.00
041	Opérations patrimoniales	22 000.00
TOTAL		116 698.00
RECETTES		
021	Virement de la section d'exploitation	94 698.00
041	Opérations patrimoniales	22 000.00
TOTAL		116 698.00

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT-chapitres		Montants
DEPENSES		
014	Atténuations de produits	4 352 196.00
	TOTAL	4 352 196.00
RECETTES		
73	Impôts et taxe	4 352 196.00
	TOTAL	4 352 196.00

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

1 ABSTENTION : Mme Patricia LECLERCQ

13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de maintenir les taux 2017 pour l'année 2018 à savoir :
 - La Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 23,47 % ;
 - La Taxe d'habitation (TH) à 8,22 % ;
 - La Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 0,42 % ;
 - La Taxe foncière sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) à 3,13 %.
- DECIDE de continuer d'appliquer les intégrations fiscales progressives sur une durée de 12 ans :
 - du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble du territoire de la Communauté Paris-Saclay ;
 - du taux de Taxe d'habitation (TH) pour les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;
 - de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour les territoires de l'ex CAPS et de l'ex CAEE.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

14 - VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 aux valeurs suivantes :

Communes	Taux 2018
BALLAINVILLIERS	7,24%
BURES-SUR-YVETTE	7,13%
CHAMPLAN	5,02%
GIF-SUR-YVETTE	6,60%
GOMETZ-LE-CHATEL	9,86%
IGNY	8,22%
LA VILLE DU BOIS	7,24%
LES ULIS	4,53%
LINAS	7,24%
LONGJUMEAU	6,67%
MONTLHERY	7,24%
ORSAY	6,21%
PALaiseAU	5,36%
SACLAY	6,34%
SAINT-AUBIN	4,34%
VAUHALLAN	9,99%
VILLEBON SUR YVETTE	3,41%
VILLEJUST	4,85%
VILLIERS-LE-BACLE	9,38%
VERRIERES LE BUISSON	
WISSOUS	5,09%

5 ABSTENTIONS : Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. Michel ROUYER, M. Thomas JOLY, Mme Caroline FOUCAULT

15 - RÉVISION DE L'AP/CP RELATIVE À LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LA VIGNE AUX LOUPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP(en € TTC)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
19 000 000,00	8 449 400,00	4 300 000,00	600 000,00	2 350 600,00	3 300 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

1 ABSTENTION : M. Christian LECLERC

16 - RÉVISION DE L'AP/CP RELATIVE À LA REQUALIFICATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABOEUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
18 997 432,00	243 307,99	331 409,13	1 060 297,83	6 500 000,00	10 862 417,05

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

17 - RÉVISION DE L'AP/CP RELATIVE AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP reprise par la CPS (en € TTC)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
12 567 988,78	3 294 687,16	1 762 479,38	2 510 822,24	5 000 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

18 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTEE PAR LA SA HLM LOGEMENT FRANCILIEN AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 51 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RESIDENCE LE CEDRE 8 A 14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 929 166 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°66156 constitué d'une ligne de prêt : Prêt PAM à hauteur de 40% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 371 666,40 € ;

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

19 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTEE PAR LA SA HLM PLURIAL NOVILIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 88 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 60 ROUTE D'ORLEANS A MONTLHERY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 617 438 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°72526 constitué de 7 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

20 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTEE PAR LA SA HLM PLURIAL NOVILIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 46-50 ROUTE D'ORLEANS A MONTLHERY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-283 du 22 novembre 2017 portant garantie d'emprunts contractée par Plurial Novilia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 25 logements locatifs sociaux 46-50 route d'Orléans et pour la construction de 35 logements locatifs sociaux rue de la Chapelle à Montlhéry ;
- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 944 021 euros pour l'autre, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°62167 constitués de 4 lignes de prêt ;
- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

21 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTEE PAR LA SA HLM PLURIAL NOVILIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE LA CHAPELLE A MONTLHERY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-283 du 22 novembre 2017 portant garantie d'emprunts contractée par Plurial Novilia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 25 logements locatifs sociaux 46-50 route d'Orléans et pour la construction de 35 logements locatifs sociaux rue de la Chapelle à Montlhéry ;
- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 848 156 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°62169 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

22 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTEE PAR LE BAILLEUR L'ATHEGIENNE (GROUPE ACTION LOGEMENT) AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 20/26 RUE DES BOURGUIGNONS A MONTLHERY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 037 241 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°71 986 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

23 - APPROBATION DU PROGRAMME D'ETUDES ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INGENIERIE TERRITORIALE PREVUE AU CPER 2015-2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le programme d'études suivant :

Libellés études	Validation cahier des charges	Début étude / notification du marché	coût total (montants finaux)
Étude urbaine et de déplacement du secteur RING du Pileu – station T12	avr-18	juin-18	61 800 €
Étude de faisabilité urbaine secteur stratégique RN20 Grange aux cercles Place du château	avr-18	juil-18	140 000 €
Étude de faisabilité urbaine secteur stratégique RN20 – secteur Vallée de Linas – échangeur francilienne	juil-18	oct-18	80 000 €
Étude pré-opérationnelle quartier de gare T12 à Champlan	avr-18	sept-18	70 000 €
Étude de requalification ZAE Palaiseau/ Prés Poulain	mai-18	sept-18	80 000 €
			431 800 €

- SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France une subvention de 56 000 € pour l'étude de requalification des ZAE de Palaiseau et de Prés Poulains à Champlan, une subvention de 56 000 € pour l'étude de faisabilité urbaine sur le secteur stratégique RN20 : vallée de Linas / échangeur Francilienne et une subvention de 43 260 € pour l'étude urbaine et de déplacement sur le secteur Ring du Pileu / station T12 ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 49 000 € pour l'étude pré-opérationnelle quartier de gare T12 à Champlan et une subvention de 98 000 € pour l'étude de faisabilité urbaine sur le secteur stratégique RN20 : Grange aux Cercles / Place du Château ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subventions.

24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE (ALECOE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne (ALECOE) pour l'année 2018 et le versement d'une subvention d'un montant de 150 000 € répartis comme suit :
 - 75 000 € au titre des actions de sensibilisation des particuliers, de sensibilisation des copropriétés, de l'animation territorialisée du service de la PTRE « Rénover Malin », et du soutien à l'animation du PCAET,
 - 50 000 € pour l'animation et la mise en place d'un programme de lutte contre la précarité énergétique (mise en œuvre d'un SLIME sur le territoire),
 - 25 000 € pour le suivi énergétique du patrimoine de l'agglomération.

- DIT que cette subvention sera versée en deux fois selon les modalités suivantes :
 - 50 %, soit 75 000 €, à la signature de la convention,
 - le solde de la subvention, soit 75 000 €, en novembre 2018, sur présentation de l'évaluation complète des actions.
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 ci-annexée ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Marie-Pierre DIGARD

25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ÉNERGIE CLIMAT (COTEC) AVEC L'ADEME

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention, ci-annexée, pour le financement du Contrat d'Objectif Territoire Energie Climat (COTEC) avec l'ADEME ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2018 et suivants ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.

26 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONTRATS DE VENTE POUR LE PARC DE L'ATLANTIQUE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE PREEMPTION (LOT A COURTABOEUF 8)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'acquérir ces biens aux prix et conditions fixés dans les trois DIA précitées, soit :
 - un bien appartenant à la SAS Parc de l'Atlantique, situé sur la commune de Villebon-sur-Yvette, avenue de la Plesse, cadastré AS n° 68 p-g d'une contenance de 00 ha, 49 a, 99 ca, pour un montant d'un million deux cent mille euros (1.200.000 €) Hors Taxes
 - un bien appartenant à la SAS Parc de l'Atlantique, situé sur la commune de Villebon-sur-Yvette, avenue de la Plesse, cadastré AS n° 76 d'une contenance de 01 ha, 92 a, 56 ca, pour un montant de six cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt euros (674.520 €) Hors Taxes, soit un montant HT majoré de la TVA de huit cent neuf mille quatre cent vingt-quatre euros (809.424 €)
 - d'un bien appartenant à la SAS Parc de l'Atlantique, situé sur la commune de Villebon-sur-Yvette, avenue de la Plesse, cadastré AS n° 75 p d'une contenance de 02 ha, 60 a, 76 ca, pour un montant d'un million cent trois mille sept cent soixante euros (1.103.760 €) Hors Taxes, soit un montant HT majoré de la TVA d'un million trois cent vingt-quatre mille cinq cent douze euros (1.324.512€)
- AUTORISE le Président à signer les contrats de vente correspondants et toutes pièces y afférentes, en l'office notarial de Maître Jauffret à Palaiseau ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe aménagement 2018.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

27 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE SIMI 2018, AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT PARIS-SACLAY, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la signature d'une convention constitutive de groupement de commande ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

28 -AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 " CAMPAGNE DE PROSPECTION WEBMARKETING" AVEC ORLY INTERNATIONA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec Orly International et le versement d'une subvention de 7 080 euros ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SYSTEMATIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ATTRIBUE une subvention de 60 000 euros à l'association SYSTEMATIC pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs pour l'année 2018 avec l'association SYSTEMATIC et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

30- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 POUR START UP FOR KIDS PARIS-SACLAY AVEC SCIENTICLUB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ATTRIBUE une subvention de 20 000 euros à l'association SCIENTICLUB pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention 2018 avec l'association SCIENTICLUB et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Nicolas SAMSOEN

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

31- AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU PARC DE STATIONNEMENT PSR MASSY-TGV

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public du parc de stationnement PSR MASSY-TGV ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public du parc de stationnement PSR MASSY-TGV.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

32 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA CONDUITE OPÉRATIONNELLE DU PROJET DE REQUALIFICATION DES ZAE COMMUNAUTAIRES AVEC PARIS SUD AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°5 de la convention de mandat avec la SEM PARIS SUD AMENAGEMENT ;
- PRECISE que cet avenant est sans incidence financière ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°5 et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Vincent DELAHAYE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, M. Nicolas SAMSOEN

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

33 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MODIFICATION ZAC DU HAUT DE WISSOUS 2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la modification du dossier de réalisation sur le secteur des hauts de Wissous – ZAC du Haut de Wissous 2, ci-annexé.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

34 - APPROBATION DES TARIFS ET COWORKING 30' À MASSY

Le Conseil communautaire,

- Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer, les tarifs des espaces de travail du « 30 » comme suit :

FORMULES	DETAIL DE L'OFFRE			TARIFS HT
Bureau privatif	Loyer + accès évènements + espaces de vie + internet + 2 salles de réunion/mois + entretien locaux			370€HT/m2/an
Utilisateurs occasionnels	Carnet 30 heures + accès évènements + espaces de vie + internet			65€
	Carnet 50 heures + accès évènements + espaces de vie + internet			100€
	Accès 1/2 journée (internet)			8€
	Accès journée (internet)			15€
Utilisateurs permanents	Domiciliation + accès évènements + espaces de vie + internet + salle de réunion 1/mois			180€/mois
Domiciliation	Domiciliation administrative			72€/mois
Salle de réunion 2 à 4 personnes	2	à	4 personnes	20€
	2 heures			30€
	½ journée			60€
	journée			
Salle de réunion 6 à 10 personnes	6	à	10 personnes	50€
	2 heures			65€
	½ journée			130€
	journée			
Salle de réunion 20 à 25 personnes	20	à	25 personnes	75€
	2 heures			150€
	½ journée			300€
	journée			
Bureaux de passage	2 heures			20€
	½ journée			30€
	journée			60€
Affranchissement				+ 20% tarif

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

35 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE NOTIFIER A PARIS SUD AMENAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS N° 18 012 ET 18 013 RELATIFS AUX TRAVAUX DE BASSINS DE RETENTION DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n°18.012, lot n° 1 « Bassin de rétention impasse du Chemin Blanc à Champlan » à EUROVIA sise à Massy, pour un montant de 177 097,78 € HT soit 212 517,33 € TTC comprenant la solution de base hors option .
- ATTRIBUE le marché public n°18.013, lot n° 2 « Bassin de rétention rue de l'industrie à Longjumeau » à l'entreprise HPBTP sise à Villeneuve le Roi, pour un montant de 342 892,98 € HT soit 411 471, 58 € TTC comprenant la uniquement la solution de base sans variante.
- AUTORISE le Président à notifier à Paris Sud Aménagement son accord pour la signature de ces marchés publics de travaux, conformément à son mandat conclu avec la Communauté Paris Saclay ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

36 - OCTROI D'UNE AVANCE DE TRESORERIE A ATOUT PLIE NORD OUEST 91

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention portant avance de trésorerie au bénéfice de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2018 ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels ;
- DECIDE le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 494 106 euros à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Yann CAUCHETIER, Mme. Florence LORTON, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Pierre COSTI, M. Dominique FONTENAILLE

37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE (E2C)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention 2018 portant subvention à l'association École de la deuxième chance en Essonne ci-annexée ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 120 000 euros à l'association École de la deuxième chance en Essonne pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Dominique FONTENAILLE

38 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT RUGBY CLUB MASSY ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;
- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 10 000€ au titre de l'année 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de(s) l'année(s) concernée(s), fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Serge MORONVALLE

39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FERME DE BEL AIR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention de fonctionnement de 13 000 € pour l'année 2018 à l'Association des Amis de la Ferme du Bel Air ;
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

40 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE DE PARTENAIRES DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE D'ILE DE France

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de candidater au Comité de partenaires de l'ARB-Ile-de-France ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein du Comité de partenaires de l'ARB-Ile-de-France ;
- DESIGNER M. Pierre-Alexandre MOURET pour représenter la Communauté Paris-Saclay au sein du Comité de partenaires de l'ARB-Ile-de-France ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 € de l'ARB en soutien à sa mission ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2018.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement des subventions aux associations listées dans le tableau annexé pour un montant total de 79 000 euros ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

42 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADIL 91 ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE PERMANENCES POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes des conventions de partenariat et de mise en œuvre de permanences avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement en Essonne (ADIL 91) ci-annexées ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 29 345 euros, correspondant à la participation financière de la Communauté Paris-Saclay aux services de l'association en 2018 pour un montant de 19 345 euros, ainsi que 10 000 euros correspondant à la mise en œuvre de permanences spécifiques sur le territoire ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat et de mise en œuvre de permanences ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Claude PONS

43 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIERE" POUR L'OPERATION DE MOULIN VERT A BALLAINVILLIERS POUR 30 LOGEMENTS PLUS ET PLAI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 30 000€ à la commune de Ballainvilliers, pour reversement au bailleur «Moulin Vert » ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

44 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EN COMITÉ TECHNIQUE (CT) ET EN COMITÉ HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique de la Communauté Paris-Saclay ;
- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires de l'établissement public au comité technique de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que le comité technique recueillera l'avis des représentants de l'établissement public ;
- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté Paris-Saclay ;
- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires de l'établissement public au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté Paris-Saclay ;

- DIT que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail recueillera l'avis des représentants de l'établissement public.

45 - ACCUEIL DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DANS LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de l'EPCI à compter du 1^{er} mai 2018, afin d'accueillir un ou des volontaires dans les services communautaires, sur la base d'un contrat d'engagement de service civique d'une durée de 6 à 12 mois ;
- AUTORISE le Président à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les contrats d'engagement de Service Civique avec les volontaires, et tout document s'y rapportant.

46 - AVIS DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) REVISE DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND ACTE de l'engagement de la commune de prendre en compte les remarques émises dans la note technique annexée à la présente délibération avant l'approbation du PLU ;
- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la commune de Chilly-Mazarin tel qu'il a été arrêté le 21 décembre 2017 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Chilly-Mazarin.

11 VOTES CONTRE : Mme Rafika REZGUI, M. François ROMAIN, M. Gilles GOBRON, Mme. Catherine DELAITRE, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

7 ABSTENTIONS : Mme Patricia LECLERCQ, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Mme Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, M. David ROS, M. Patrice GILBON

46 - AVIS DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de RLP révisé de la commune de Villebon-sur-Yvette, tel qu'il a été arrêté le 1^{er} février 2018 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la commune de Villebon-sur-Yvette.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

47 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION POUR 2018 À L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF DU PLATEAU DE SACLAY (ADEZAC) POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association ADEZAC pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation de 5 000 euros à l'association ADEZAC correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

48 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION OPTICSVALLEY POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler son adhésion à l'association Opticsvalley pour l'année 2018 ;
- APPROUVE le versement de la somme de 25 000 euros à l'association Opticsvalley correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

49 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DE GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART) POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association GART pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de 7 400,33 € au GART correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Nicolas SAMSOEN

50 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TRANS.CITÉ POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association TRANS.CITÉ pour l'année 2018 ;
- AUTORISE le versement de 2 800 € à l'association TRANS.CITÉ correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

51 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION SCIENCE ACCUEIL POUR L'ANNÉE 2018 ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association Science Accueil pour l'année 2018 ;
- ATTRIBUE le versement d'une cotisation de 20 000 euros à l'association correspondant au montant de l'adhésion pour 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'engagement avec l'association Science Accueil et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

52 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale des Ulis, sise 1 rue de l'Aube – 91940 LES ULIS, pour l'année 2018 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale des Ulis ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 144 378 euros à la Mission Locale des Ulis correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Yann CAUCHETIER, M. Babacar FALL, M. Igor TRICKOVSKI

53 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE DU VAL D'ORGE POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale du Val d'Orge, sise 27 Avenue de Brétigny – 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, pour l'année 2018 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale du Val d'Orge ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 5000 euros à la Mission Locale du Val d'Orge correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitres et articles nécessaires.

54 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE VITACITE POUR L'ANNEE 2018 ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale ViTaCiTé, sise 10 Avenue du Noyer Lambert 91300 MASSY, pour l'année 2018 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale ViTaCiTé ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 187 763 euros à la Mission Locale ViTaCiTé correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration de la ML en lieu et place de Mme Caroline FANGET, démissionnaire ;
- DESIGNER Mme Sabine FILIPPINI, représentant titulaire au Conseil d'administration de la Mission locale VitaCiTé ;
- PRECISE que les délibérations n°2016-248 du 25 mai 2016 et n°2016-415 du 28 septembre 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléants demeurent ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion annuelle, sauf décision contraire.
- NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-Paul BENEYTOU, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Sandrine GELOT, M. Vincent DELAHAYE, Mme Sylvianne RICHARDEAU, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Pierre COSTI, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Richard TRINQUIER

55 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A ATOUT PLIE NORD OUEST 91 POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 256 921 euros à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 correspondant au montant d'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

56 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2018 ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SCUBE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'adhérer à l'association S[Cube] pour l'année 2018 ;

- APPROUVE et AUTORISE le versement de la somme de 2 000 € à l'association S[Cube] correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Scientipôle, Savoir et Société S-[CUBE] qui prévoit le versement d'une subvention de 70 000€ et tout avenant nécessaire à la bonne exécution de la présente convention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

57 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A DIFFERENTS ORGANISMES POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer aux associations suivantes :
- Réseau Carel, sise c/o Bibliothèque Publique d'Information - 75197 Paris cedex 04
- Association des Bibliothécaires de France sise 31 rue de Chabrol - 75010 PARIS
 - APPROUVE et AUTORISE le versement des sommes suivantes au titre des cotisations afférentes à chaque adhésion pour l'année 2018 :
- 50 € au Réseau Carel
- 260 € à l'Association des Bibliothécaires de France
 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

58 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A DIFFERENTS ORGANISMES POUR LE RESEAU DES CONSERVATOIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) et à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour les 7 conservatoires de la Communauté Paris-Saclay pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement de la cotisation à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) pour un montant de 50€ ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement de la cotisation à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour un montant de 260€ ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2018.

59 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, sis 1 Boulevard de l'Écoute s'Il Pleut, 91000 EVRY, pour un montant de 12 520 euros pour l'année 2018 ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

60 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A AIRPARIF POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler son adhésion à l'association Airparif pour l'année 2018 ;
- APPROUVE le versement de la somme de 14 000 euros à l'association Airparif ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

61 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A BRUITPARIF POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion pour l'année 2018 à l'association Bruitparif ;
- APPROUVE le versement de la somme de 6 160 euros à l'association Bruitparif correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2018 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

62 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'ACCORD CADRE 180001 - LOCATION, ACHAT ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord-cadre n°180001 pour la location, l'achat et la maintenance de photocopieurs pour le service commun avec MDS Partners, sis 6 avenue des Andes – Bat 1 – 91940 les Ulis ;
- PRECISE que cet accord-cadre est passé pour une durée de 4 ans ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le Secrétariat général au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : virginie.baudoin@paris-saclay.com / christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le

4 - AVR. 2018

Le Président,

Michel BOURNAT

